

# ANNEXE À LA CONVENTION FINANCIÈRE

## TARIFS ANNUELS – ANNEE SCOLAIRE 2015/2016



Les tarifs sont établis chaque année par le Conseil de Gestion et sont appliqués pour toute la période scolaire, soit de septembre 2014 à juin 2015 inclus.

### Tarifs de base

	<b>Ecole</b>	<b>Collège</b>	<b>Lycée</b>
<b>EXTERNAT</b> - Contribution annuelle de base des familles -	600 €	600 €	630 €
<b>Total mensuel</b>	<b>60 €</b>	<b>60 €</b>	<b>63 €</b>
<b>DEMI-PENSION</b> - Contribution annuelle de base des familles	600 €	600 €	630 €
Frais de demi-pension	980 €	980 €	980 €
Total annuel	1580 €	1580 €	1610 €
<b>Total mensuel</b>	<b>158 €</b>	<b>158 €</b>	<b>161 €</b>
<b>INTERNAT</b> - Contribution annuelle de base des familles	600 €	600 €	630 €
Frais de pension	3870 €	4050 €	4440 €
Total annuel	4470 €	4650 €	5070 €
<b>Total mensuel</b>	<b>447 €</b>	<b>465 €</b>	<b>507 €</b>

Prélèvement mensuel le 10 du mois (9 fixes dès septembre – le 10<sup>e</sup> sera le prélèvement du solde)

- *Les frais de transport font l'objet d'une circulaire à part et ne figurent pas sur ce tarif.*
- *Les tarifs de la pension et de la demi-pension tiennent compte des vacances scolaires, des voyages scolaires et des suppressions de cours du mois de juin. Aucune remise ne peut être accordée aux élèves qui quittent l'établissement avant la fin de l'année scolaire.*

#### Frais supplémentaires obligatoires (selon les cas):

- le pack EPS (pour les nouveaux élèves) 30 €
- les manuels scolaires du CM2 16 € par an
- les manuels scolaires du collège sont pris en charge par l'état
- les manuels scolaires du lycée *location selon le nombre de livres*
- la cotisation au Foyer des Elèves (donne droit à un carnet de tombola) 20 € par an

#### Frais facultatifs :

- la cotisation APEL (reversée à l'APEL) 19,10 € par an
- prix d'un ticket repas pour un externe 7,70 €
- les frais médicaux : *selon dépenses médicales facturées à l'établissement* 30 € par an
- participation au cycle piscine *selon coût de revient*
- livres commandés par les professeurs de français : 17 € par an
- location d'un casier

### IMPORTANT

Pour éviter les situations difficiles et le contentieux, nous vous recommandons de payer régulièrement. En cas de difficultés, même passagères, n'hésitez pas à contacter le service comptable. Vos soucis financiers ne doivent pas faire obstacle à nos bonnes relations, ni à la scolarité de votre enfant.